

Objet : Reconnaître et récompenser les meilleures pratiques dans la région des biens du patrimoine mondial.

KYOTO 6 – 8 novembre 2012

État partie: Royaume du Cambodge

Titre proposé, bien du patrimoine mondial: Site d'Angkor

Brève description du patrimoine mondial:

Angkor est l'un des principaux sites archéologiques de l'Asie du Sud-Est. S'étendant sur quelque 400 km² couverts en partie par la forêt, le parc archéologique d'Angkor recèle les admirables vestiges des différentes capitales de l'Empire khmer qui rayonna entre le IX^e et le XV^e siècle : le célèbre temple d'Angkor Vat et, à Angkor Thom, le temple du Bayon orné d'innombrables sculptures. L'UNESCO a mis en œuvre un vaste programme de sauvegarde de ce site symbole et de son environnement.

(<http://whc.unesco.org/en/list/668>)

Thème 1 : LA CONSERVATION DU SITE D'ANGKOR

La PARTICULARITE d'Angkor.

I/ Le site:

Le site d'Angkor est inscrit à la fois sur la liste du Patrimoine Mondial et sur la liste du Patrimoine Mondial* en " péril " au mois de décembre 1992 lors de la session du Comité à Santa Fé (Etats Unis), ce fut, sans doute, le premier ensemble monumental de 401km² (près de 40.000 hectares) à être inscrit. Le site d'Angkor a été retiré de la liste du Patrimoine Mondial en péril au mois de juillet 2004 à Suzhou (Chine).

Le site éco - historique d'Angkor est un site vaste, amplement fréquenté, visité, et surtout habité depuis toujours de façon permanente, sous forme d'habitat dispersé.

Angkor, patrimoine culturel mondial et identité du peuple khmer est situé dans la province de Siem Reap au Nord du Cambodge.

Le site d'Angkor monument vivant, comprend le Parc archéologique d'Angkor, le groupe de Roluos et le temple de Banteay Srei.

Le site d'Angkor s'inscrit dans un cadre précis, il s'agit d'une plaine arrosée par trois rivières prenant naissance dans la chaîne des Kulen (au nord du site), au milieu d'un paysage très horizontal, et majoritairement constitué de rizières, cette topographie résulte des transformations de l'environnement par l'homme au cours du temps.

A notre connaissance, Angkor ne renferme pas moins d'un millier de sites archéologiques dont une soixantaine de monuments majeurs sur les 91 figurants sur la liste d'inscription. C'est dans ce contexte que s'étaient mis en œuvre, sur ce site, dix huit pays avec 25 de leurs institutions et ce, dans une soixantaine de chantiers de diverses tailles, depuis bientôt deux décennies.

La coordination de cet effort international de conservation est suivi de près par le C.I.C Comité International de Coordination pour la Sauvegarde et le Développement de la Région d'Angkor, co-présidé par la France et le Japon et dont le Secrétariat permanent est assuré par l'UNESCO.

II/ Un exemple de la Conservation à Angkor

Parmi les chantiers menés depuis 1993 un exemple peut être présenté et illustrer le bon concept de la restauration et de la conservation de façon générale et spécifiquement pour les monuments d'Angkor.

Ce chantier est celui du temple du BAYON (début XIIIème)

De façon très méthodique, la programmation et le montage s'étaient fait de la façon suivante, après acceptation par le CIC :

- documentation
- archéologie du bâti
- montage du projet, avec la formation des équipes – Experts, techniciens, ouvriers spécialisés, ouvriers
- relevé du monument
- analyse des données du terrain, du milieu, de l'environnement, dessins détaillés du projet

- choix de la méthode de restauration tout en respectant les recommandations d'un certains nombres de Chartes et de philosophies en matière de la conservation du patrimoine tels que l'authenticité, l'intégrité le principe de réversibilité ...
- recadrage du budget en fonction des choix de restauration
- logistique du chantier notamment en matière de pierre neuve si nécessaire
- établissement de rapports mensuels, rapports d'étape (publication annuelle)
- formation des experts locaux aux techniques de restauration et de conservation, à la sculpture et à la taille de la pierre, à la direction de chantier*
- photographies régulières de chantier**.

Le résultat après plusieurs années de travaux est une réussite. L'UNESCO, la communauté internationale et les Experts Ad Hoc pourront l'attester.

En matière de la gestion des risques de catastrophe naturelle, l'Autorité Nationale APSARA s'est dotée récemment d'un groupe de prévision et d'intervention.

* En 1993, le début de l'Autorité Nationale APSARA est confronté à un manque presque total de cadres, de techniciens dans tous les domaines et en particulier celui de la restauration et de la conservation du Patrimoine. Aussi après une dizaine d'années de formation de ses cadres, l'Autorité Nationale APSARA est capable de prendre en charge un travail complet dans le domaine de conservation.

** Tous les documents relatifs au projet pourront être fournis à la demande du comité de sélection.

Thème 2 : LES POPULATIONS LOCALES

Le Parc d'Angkor est l'un des plus grands sites inscrits sur la Liste du Patrimoine Mondial avec un territoire de 40 100 hectares et une population estimée en 2010 à environ 120000 personnes réparties dans 112 villages. Le Gouvernement Royal a la ferme intention de garder cette population dans son milieu, car elle constitue en elle-même l'héritage d'Angkor avec ses us et coutumes millénaires. Cependant, ce fait représente un défi énorme dans la préservation du Parc d'Angkor. L'objectif est d'obtenir la participation active de cette population dans la gestion du Parc d'Angkor. Cette participation doit être étendue à la distribution équitable des profits dérivés du tourisme. Il s'est révélé qu'une collaboration réelle et efficace des communautés locales est le principe de « **Community-based Development** » qui consiste à associer les communautés dans toutes les phases de la préparation du Plan de Gestion jusqu'à la gestion même du Parc.

En 2004, une restructuration de l'Autorité Nationale APSARA a été effectuée à l'effet de créer trois nouveaux départements ayant les missions de prendre soin de cette population, à savoir le département DMA-2 destiné aux relations avec la population (devenu depuis 2008 le Département de l'Aménagement du territoire et de la Gestion de l'habitat dans le Parc d'Angkor), le département des Eaux et Forêts ainsi que le département de l'Agriculture et du Développement communautaire. De plus, l'Unité de Communication est également renforcée.

Plan de Gestion du Parc d'Angkor

Le Parc d'Angkor ne dispose pas d'un Plan de Gestion officiel. L'Autorité Nationale APSARA gère le Parc en concertation avec le Comité international de Coordination (CIC-

Angkor), créée depuis 1993. Lors de la première conférence intergouvernementale à Tokyo. Mais la situation est en train d'être changée. En effet, un premier outil, appelé « **Plan de Gestion d'Angkor** » (*Angkor Management Plan*) est élaboré en 2007, avec l'assistance de la Nouvelle-Zélande. Un deuxième outil, appelé « **Cadre de Gestion du Patrimoine d'Angkor** » (*Angkor Heritage Management Framework*), vient d'être démarré vers la fin de 2010 en collaboration avec l'Australie. Les deux outils seront intégrés pour devenir le véritable Plan de Gestion d'Angkor.

L'Autorité Nationale APSARA a adopté un mécanisme de consultations qui consiste à établir pour chacun des projets majeurs de développement un comité directeur (Steering Committee) comprenant non seulement des spécialistes, mais aussi les représentants des autorités locales, le secteur privé et aussi et surtout des représentants de la population locales vivant dans le Parc et ceux du Clergé Bouddhistes. **La consultation populaire (Participatory Rural Appraisal – PRA)** est largement utilisée.

Gestion du territoire

La loi portant protection du patrimoine culturel de 1996 et la loi foncière de 2001 concordent pour stipuler que les terrains situés dans les parcs historiques, culturels et naturels font partie du domaine public de l'État. Cependant, la Décision gouvernementale No. 70 SSR du 16 Septembre 2004 concernant l'utilisation du sol dans le Parc d'Angkor, tout en confirmant cette disposition, précise que les résidents de longue date des zones de protection 1 et 2 du Parc d'Angkor peuvent **continuer à y vivre sans être assujettis à aucune évacuation**. Ils peuvent rénover et même remplacer leur maison et les donner en héritage à leurs descendants. Mais ils ne peuvent pas ajouter d'autres maisons ni vendre le terrain aux gens de l'extérieur.

En vue de protection des zones de protection du Parc, l'Autorité Nationale APSARA dispose **d'une mesure légale**, à savoir le « Circulaire du Gouvernement Royal No. 01/SR du 06 Mai 2004 sur la cessation des activités anarchiques dans le Parc archéologique d'Angkor ». Cette mesure est réitérée, un après, par « l'Ordre du Gouvernement Royal No. 02/BB sur la cessation sur la cessation et l'éradication des activités anarchiques dans le Parc archéologique d'Angkor ». L'Unité chargée de l'application de ces dispositions s'était réorganisée pour devenir le **Département de l'Ordre et de la Coopération**, muni d'effectifs et d'équipements nécessaires. Ce nouveau département fonction en étroite collaboration avec les autorités locales.

Pour donner une assurance à cette population vivant dans le Parc d'Angkor, l'Autorité Nationale APSARA se dote d'un mécanisme **d'établissement des plans d'utilisation du sol avec la participation des villageois** et procède à l'enregistrement des terrains. **Les certificats d'occupation** des terrains - et non titres de propriété - seront délivrés aux résidents de longue date. Une unité spécialisée, munie d'équipements modernes (photographies aériennes, cartes GIS, appareils de topographie électronique, système enregistrement en réseau, etc.) est en action depuis quelques années.

Développement communautaire

Le projet de développement communautaire, en collaboration avec la Nouvelle-Zélande, appelé « **Programme de Gestion Participative des Ressources Naturelles d'Angkor et Économie familiale** » (*Angkor Participatory Natural Resources and Livelihood-APNRM&L*) a débuté en 2009 dans deux villages pilotes. Les principales activités sont:

- L'amélioration des relations de confiance entre l'Autorité Nationale APSARA et la population locale, créant ainsi un climat propice à un véritable partenariat;
- Le renforcement des capacités de la population à pouvoir prendre en main leur destin;
- L'établissement d'un comité de développement du village par les villageois au moyen des élections directes;
- Des sous-comités se sont également créés pour des problèmes spécifiques en agriculture, élevage, gestion de la forêt communautaire, artisanat, santé, formation professionnelle, groupe d'épargne et micro-crédit, eau potable, utilisation des ressources renouvelables (panneaux solaires, moulins à vent pour le pompage d'eau), etc.

Le projet pilote de l'APNRM&L qui a duré de mai à octobre 2009, avec une période transitoire jusqu'à décembre 2010, a donné des résultats très concluants. Les relations entre les villageois et l'Autorité Nationale APSARA se sont bien améliorées. Une compréhension et une confiance réciproques se sont installées. Les villageois ont pu constater qu'il y a vraiment profits à tirer de leur participation dans les activités découlant directement ou indirectement de leur participation à la préservation du Parc d'Angkor.

Fort de cette réussite, la Nouvelle-Zélande a accepté de poursuivre le projet dans 8 autres villages du Parc, à compter de janvier 2011.

En outre, l'Autorité Nationale APSARA collabore avec *The National Federation of UNESCO Associations in Japan (NFUAJ)* pour établir des « *Community Learning Centres* » dont la mission principale consiste à développer et à renforcer les capacités de communautés villageoises à travers l'éducation non formelle et la formation professionnelle. Le premier centre est construit au village de Kauk Srok, commune de Roluos, district de Prasat Bakong. D'autres centres ont en planification.

Tourisme communautaire

Le nouveau secteur de tourisme communautaire sert de complément aux secteurs traditionnels tels que l'agriculture et l'artisanat. Ainsi, un circuit de charrettes à bœufs et une boutique de vente d'artisanat gérés directement par la population sont établis dans les villages pilotes de Sras Srâng et de Rohal. Le circuit en charrette et en vélo autour du Baray Occidental est également entamé avec la construction d'un pont en bois et de deux plateformes d'observation ainsi que l'implantation des panneaux de signalisation. On est en train de planifier des circuits en vélo dans d'autres endroits, tel le circuit en vélo reliant les villages de Sras Srâng et de Rohal au sud à ceux de Phlounge et de Leang Day au nord, en passant par les points d'intérêts tels le Prasat Tanei, le circuit forestier sur la digue sud du Baray Nord, le Prasat Neak Poan, le futur Jardins des plantes médicinales et le futur Camps des Scouts.

Par ailleurs, bien que le séjour nocturne des touristes dans les villages soit interdit, on offre la possibilité aux visiteurs de prendre le déjeuner dans le cadre rustique du village dont les plats traditionnels sont préparés par des groupes communautaires.

Il est à noter que la gestion de ces activités touristiques est confiée entièrement à la communauté qui élit les comités responsables. Les revenus sont répartis en quatre composantes:

- pour les honoraires des membres du comité respectif;
- pour les participants directs (propriétaires-conducteurs des charrettes ou artisans);
- pour la maintenance des équipements et

- pour constituer un fonds de développement du village. Ce fonds est destiné aux différents travaux pour les bénéficiaires communs de l'ensemble du village, par exemple l'aménagement d'un canal d'irrigation ou l'amélioration des voies de communication dans le village. La pérennité du développement du village est ainsi assurée.

Gestion du Patrimoine immatériel

Il est à signaler, enfin, que l'Autorité Nationale APSARA vient de compléter les « **Lignes directrices de Gestion du Patrimoine immatériel dans le Parc d'Angkor** », où les communautés locales sont appelées à jouer un rôle très actif dans la prise de décisions.

Thème 3 : CADRE LÉGAL

Quelles sont les mesures spéciales que vous avez prises afin d'assurer que le cadre légal pour le bien du patrimoine mondial est efficace dans le maintien de la VUE du bien?

Afin d'assurer le cadre légal efficace pour l'entretien du site du patrimoine mondial, les mesures spéciales ont été prises par l'Autorité Nationale APSARA comme suit:

1. Le cadre légal pour la conservation, la gestion et la protection du parc d'Angkor, en lien avec le développement économique offre un cadre unique pour la conservation et le développement durable comme:

1.1- Adopté avec un mandat large et clair sur l'ensemble du site, l'Autorité Nationale APSARA peut s'arranger à formuler et à mettre en œuvre un plan stratégique visant à équilibrer les activités de conservation et de développement.

1.2- Clairement délimitées, les zones de protection dans lesquelles la province de Siem Reap est définie comme la région d'Angkor, ont été divisées en 5 zones. Chaque zone a ses propres conditions spécifiques d'utilisation des terres (Décret Royal 001/28 mai 1994). Plus important encore, en référence à la loi foncière No. NS/RKM/0801/14 datée le 30 août 2001, elle stipule que les zones 1 et 2 du parc archéologique, culturel et historique d'Angkor sont définies comme "le domaine public de l'État"

1.3- Fournir des directives et des procédures claires: les propositions de tout projet d'investissement ou de construction de logements, la prise d'images, l'organisation des spectacles artistiques dans la zone d'Angkor doivent faire l'objet de soumission de dossiers à l'Autorité Nationale APSARA, au Centre de services d'APSARA, dans lequel tous les services administratifs sont mobilisés dans un Bureau unique (mécanisme de services d'un guichet unique) afin de mieux offrir le service public à la population. Lorsque les propositions de projets sont cruciaux, multi-secteurs, et nécessitent des compétences et des connaissances techniques, l'Autorité Nationale APSARA a besoin de consulter les experts *ad hoc* à travers le Comité International de Coordination pour Angkor (CIC-Angkor).

1.4- La loi sur la protection du patrimoine culturel (NS/RKM/0196/26 datée le 25 janvier 1996) a clairement et suffisamment validé le mandat et les devoirs de la police du patrimoine et les autres autorités compétentes afin de protéger le patrimoine culturel national et des biens culturels en général contre la destruction, la modification, l'altération, les fouilles, l'aliénation et l'exportation illégales etc.

2. Pour le renforcement efficace des législations mentionnées ci-dessus, quatre étapes d'une approche appropriée ont été appliquées comme suit:

- 2.1- La sensibilisation du public et l'éducation des habitants, des commerçants locaux concernés, des tours opérateurs et des guides touristiques sur différents textes législatifs concernant la gestion et la protection du patrimoine doivent être entreprises avant la mise en œuvre de tout règlement.
- 2.2 Les mesures de prévention jouent un rôle important dans le processus de renforcement de la loi. Pour l'illustrer, plusieurs instruments ont été mis en place, tels que:
- L'implantation avec succès des bornes de délimitation du périmètre des zones protégées du parc archéologique d'Angkor.
 - L'éco-village Run Ta-Èk a été créé pour accueillir des familles qui grandissent et ainsi empêcher l'augmentation du nombre des ménages et des constructions d'habitation dans le parc d'Angkor, et pour aussi améliorer le niveau de vie des familles qui ont accepté d'aller vivre dans cet éco-village.
 - Le Centre de services de l'Autorité Nationale APSARA a été créé pour offrir des services, et fournir des renseignements pertinents, des procédures et des processus d'accorder les permissions. En particulier, l'Autorité Nationale APSARA est dotée d'une équipe chargée d'expliquer aux gens qui reçoivent des lettres d'objection à leur demande de construction dans la zone d'Angkor.
- 2.3 Les mesures de contrôle agissent comme un pilier de renforcement de la loi. Un exemple de ces mesures est de contrôler la construction illégale des maisons dans les zones de protection, grâce à des enquêtes et des surveillances 24 heures par jour. Lorsqu'une construction illégale est en cours, l'un des départements de l'Autorité Nationale APSARA, qui est en charge de l'ordre public, prend immédiatement des mesures pour arrêter la construction en question en travaillant en collaboration avec d'autres membres de l'équipe concernée tels que la police du patrimoine, les autorités administratives, les autorités locales et d'autres ministères et institutions concernés.
- 2.4 Les mesures de répression: au cas où le propriétaire de la maison continue à commettre l'acte illégal, en coopération avec les autorités concernées, secondées par des avocats, l'Autorité Nationale APSARA constitue des dossiers et les envoie au tribunal.

Thème 4 : LIMITES

Siem Reap est devenu la plus grande ville touristique du pays et constitue aussi un moteur du développement économique grâce au classement du site d'Angkor sur la liste du Patrimoine mondial. L'accroissement vertigineux du tourisme a entraîné une augmentation significative de la population vivant dans la région de Siem Reap (ville de Siem Reap et le parc d'Angkor). Le centre ville de Siem Reap est situé à environ 5 km au sud du Site d'Angkor, Patrimoine mondial, donc l'expansion urbaine de Siem Reap nécessite le contrôle des limites des zones protégées. Pour faire face à ce phénomène, l'Autorité Nationale APSARA a pris des mesures suivantes :

1. Poser des bornes de limitation pour marquer les limites des zones protégées en 2004-2005 et 2010 comme indiqué dans le 'Rapport sur les travaux de pose des bornes de délimitation du périmètre de protection du bien du Patrimoine mondial du Parc d'Angkor' ;

2. Faire des campagnes de sensibilisation : depuis 2004, pour la population vivant dans ces zones protégées, l'Autorité Nationale APSARA a créé une équipe mobile qui se déplace dans tous les villages. Et pour le public au niveau provincial et national, l'Autorité Nationale APSARA utilise la radio et la télévision ;
3. Faire connaître le nom des arbres autour des temples et le long de la route principale dans le Parc d'Angkor (zones protégées) : Le panneau du nom des arbres est indiqué au pied des arbres en couleur bordeaux-marron avec logo d'Autorité Nationale APSARA en nom Khmer et nom scientifique (qui donne la possibilité au visiteur de retrouver le nom des arbres en leur langue maternelle). L'Autorité Nationale APSARA a commencé ce projet en 2004-2005. Ces panneaux permettent non seulement aux visiteurs du Parc d'Angkor de reconnaître les arbres, mais aussi de tirer leur attention qu'ils sont dans un site du patrimoine mondial. Depuis 2005, le Parc d'Angkor est devenu un lieu d'apprentissage pour reconnaître les noms des arbres pour les passionistes, biologistes et les étudiants forestiers (du Cambodge).

Résumé :

- Poser les bornes de limitation pour marquer les limites des zones protégées,
- Faire des campagnes de sensibilisation,
- Indiquer le nom des arbres autour des temples et le long de la route principale dans le Parc d'Angkor (zones protégées)

Thème 5 : SITUATION FINANCIÈRE DURABLE

Quelles stratégies efficaces avez-vous développées et appliquées afin d'assurer des ressources financières adéquates et durables pour mettre en œuvre les mesures de gestion nécessaires pour maintenir la VUE du bien ?

Afin de maintenir la durabilité de la gestion financière, l'Autorité Nationale APSARA a établi les stratégies suivantes:

1. Renforcer la responsabilité (accountability) et la transparence du système de billetterie d'Angkor par: (a) l'intégration du rôle du secteur privé comme opérateur de collecte dans le processus de collecte des revenus (b) le renforcement du rôle central des institutions gouvernementales à fournir des instructions claires, des inspections adéquates, et à assurer le monitoring des activités de l'opérateur de collecte, qui est expressément prévu dans le contrat de concession. En conséquence, le niveau de revenu généré par la billetterie a été considérablement augmenté depuis.
2. Étendre d'autres sources de revenus qui sont générés par les contrats de concession accordés aux entreprises privées opérant dans le parc d'Angkor, tels que: visite à dos d'éléphant, service de ballon, service de voitures électrique, et d'autres services spécifiques.
3. Mobiliser des ressources auprès de partenaires locaux et les contributeurs servant à maintenir et à développer l'infrastructure de la région d'Angkor et d'autres affaires sociales. Plus largement encore, de nombreux projets ont également été assistés

par les partenaires internationaux venant de 16 pays comme le Japon, la France, la République Tchèque, l'Allemagne, la Grande-Bretagne, la Hongrie, la République de Corée, la Suisse, l'Italie, la Chine, l'Australie, le Singapour, les Etats-Unis, l'Indonésie, la Pologne et l'Inde.

Thème 6 : FORMATION DU PERSONNEL ET DÉVELOPPEMENT

Quelles approches et stratégies avez-vous développées et appliquées afin d'assurer l'adéquation des ressources humaines pour gérer le bien du patrimoine mondial?

L'Autorité Nationale APSARA a développé et appliqué les approches et stratégies suivantes afin d'assurer l'adéquation des ressources humaines pour gérer le bien du patrimoine mondial:

1. Assurer la pérennité de la restauration en intégrant l'expertise externe dans le renforcement des capacités nationales. Concrètement, la plupart des projets internationaux incluent la composante de formation basée sur les connaissances offertes par les équipes internationales et les ressources du personnel local, tels que le projet de restauration du temple Bayon entrepris et soutenus par JSA et plus tard JASA, le projet de restauration de la chaussée ouest d'Angkor Vat, entrepris par l'Université de Sophia, le projet de restauration du temple Baphoun mis en œuvre par l'EFEO, et le Plan de Gestion d'Angkor soutenu par NZAID etc.
2. Promouvoir les études scientifiques nécessaires pour les futurs projets nécessitent des compétences et des connaissances techniques. Le Centre Internationale de Recherche et de Documentation d'Angkor (CIRDA) a donc été créé en 2011. Ce Centre est l'extension du Centre International de Documentation d'Angkor (CIDA) créé par l'UNESCO en 1997 et remis à l'Autorité Nationale APSARA en 2003.
3. Recruter des personnes qualifiées, en particulier celles vivant dans les zones protégées du patrimoine mondial et les encourager à participer à la conservation du patrimoine mondial d'une part, et améliorer le niveau de vie de la communauté locale vivant avec ce patrimoine d'autre part.
4. Adopter un mécanisme flexible en matière de recrutement du personnel qui est rapide et adapté à la nécessité des besoins spécifiques. Ce processus de recrutement se décide au niveau de l'Autorité Nationale APSARA, contrairement aux autres institutions publiques où le processus similaire doit obtenir l'approbation du gouvernement central.
5. Offrir au personnel un salaire approprié en vue d'attirer du personnel qualifié pour travailler sur le site.
6. Offrir des programmes de formation orientés au patrimoine et des approches de formations sur le tas pour améliorer les compétences sur le site ainsi que pour maintenir la pérennité du site. Un projet d'initiative de l'Autorité Nationale APSARA a été le Programme de formation à Tanei d'autres cours de formation sous forme de coopération tels que le projet conservation de la pierre soutenu par la GACP (Allemagne), la formation régionale (Laos, Viêtname, Cambodge) aux métiers du patrimoine financée par le gouvernement français, etc.

Les bourses de formation de troisième cycle, au niveau master et doctoral, étaient pour la plupart octroyées par les gouvernements japonais et français. Par ailleurs, les programmes d'échange international ont été également offerts au personnel

supérieur afin d'améliorer leur expertise dans le domaine de l'archéologie, l'architecture, l'ingénierie, les études sociales et dans d'autres domaines concernés.

7. Offrir de bonnes récompenses basées sur le mérite au personnel qui a contribué par leurs efforts à la responsabilité sociale et qui a participé activement à assurer le Système de Gestion Environnementale ISO 14001.

Thème 7 : DÉVELOPPEMENT DURABLE

Jusqu'au milieu de l'année 2004, la priorité était accordée aux travaux de conservation des monuments, laissant de côté toute problématique liée aux communautés villageoises qui habitent le parc depuis des millénaires. La Conférence de Paris de 2003 sur Angkor avait relancé cette dimension et désormais l'Autorité Nationale APSARA doit avoir comme mission le développement durable en plus de la conservation.

Il existe ainsi un vide entre l'Autorité Nationale APSARA et les communautés locales. Dans le cadre du projet « Angkor Participatory Natural Resource Management & Livelihood (APNRM&L) » en partenariat avec la Nouvelle-Zélande, actuellement en cours de réalisation, **un corps d'Agents de Liaison** a été créé. Quinze personnes ont été recrutées. Elles sont en cours de formation dans le cadre du projet APNRM&L. Elles seront, dans un premier temps, affectées dans chacun district, et, par la suite, dans chacune des 21 communes que compte le Parc, ce qui contribuera à une meilleure gestion territoriale et assurer les liens directs et permanents entre les communautés villageoises et l'Autorité Nationale APSARA, le gestionnaire du Parc.

Le projet de participation communautaire APNRM&L, mis en place depuis 2009, vise à impliquer la population la plus démunie du Parc d'Angkor dans le processus du développement de l'économie touristique, afin d'assurer une répartition plus équitable des revenus. Un programme de formation aux emplois indirects du tourisme culturel est dispensé pour les habitants : artisanat, agriculture, etc.; la réduction des intermédiaires entre le producteur et le consommateur permettra d'orienter les recettes touristiques vers la population pauvre.

Un certain nombre d'**organisations non gouvernementales (ONG)** opèrent dans le Parc d'Angkor. Un mécanisme de consultation et de concertation est mis en place en vue de coordonner les activités de façon à aider la population sans entorse et en harmonie avec les principes de gestion du Parc.

Agriculture

Une étude exhaustive a montré que 95% de la population du Parc d'Angkor vivent des **activités agricoles**, ce qui impose à l'Autorité Nationale APSARA d'accorder une importante préoccupation à ce secteur économique.

L'Autorité Nationale APSARA prône la culture biologique. Elle met au point des technologies nouvelles adaptées à la région, afin d'accroître la rentabilité agricole, sans porter atteinte à l'environnement. Les techniques de compostage, les pesticides naturels (*Botanical Pesticides*), le KEM (*Khmer Effective Micro-organisms*) à partir des matières premières locales sont développés. L'expérimentation agronomique menée en pot et sur le terrain a permis de montrer l'efficacité des KEM sur les légumes et le riz. D'excellents

résultats ont été également obtenus sur les champignons de couche, les volailles et les poissons.

Pour bien implanter ces innovations, on encourage formation des associations de paysans et on se donne une équipe de **17 agents de développement**, chargés de la vulgarisation agricole dans 27 villages des 112 que compte le Parc d'Angkor.

Gestion de l'eau

Le Parc d'Angkor étant situé entre le Mont Kulen et le lac Tonlé Sap, les inondations peuvent atteindre la ville à tout moment pendant les grosses orages et la saison des pluies. Pour éviter cette catastrophe naturelle, les anciens utilisaient non seulement le système des déversoirs pour les crues, mais ils avaient construit des routes en direction est-ouest qui se servaient de digues permettant de ralentir le débit de l'eau des montagnes et de les stocker ou de les envoyer vers d'autres directions.

Tous les temples khmers dans les régions plates sont entourés de douves, lesquelles jouent un double rôle très important : primo, pour recueillir l'eau d'écoulement des temples pendant la saison des pluies et, secundo, pour recharger la couche de sable sous les temples rendant ainsi le sable plus solide pour soutenir les temples.

Les statistiques ont été toutes disparues. Il a fallu recommencer de zéro. Depuis 2004, l'Autorité Nationale APSARA a commencé par le système de collecte des données manuellement puis automatiquement par la suite.

Dans le but d'assurer la distribution d'eau à l'ensemble de la région pour les besoins des populations locales, pour le développement et pour la conservation du Parc d'Angkor en même temps, on a adopté **un système de gestion intégré des ressources en eau**. On essaie de réparer l'ancien système et d'en créer un nouveau à fins d'irrigation et pour lutter contre les inondations.

L'application et la réalisation se font en collaboration avec les populations locales.

Ainsi, une partie des systèmes de remplissage des douves d'Angkor Vat, du Sras Srâng, du Prasat Kravan, du Prasat Ta Prohm et du Baray Nord rend largement service aux communautés villageoises environnantes dans l'irrigation de leurs rizières.

Tous les projets en vue d'assurer un développement durable sont bien appréciés par la population locale qui apporte volontiers son précieux concours.

Gestion des Forêts

Suivant les données existantes, la superficie de la couverture forestière s'élève à 4 574 hectares, ce qui représente 11,44% de la superficie totale de 40 100 hectares des zones 1 et 2 de protection du Parc d'Angkor.

Les arbres ont une relation intime avec le paysage culturel et la sécurité des temples pour des raisons suivantes : leur ombre et leurs racines fournissent de la solidité aux pierres, leur permettant de subsister davantage. Ainsi on peut déduire que la perte de la forêt dans la zone d'Angkor réduirait inévitablement la vie des temples.

Depuis 2004, l'Autorité Nationale APSARA a déployé beaucoup de ressources pour ses programmes dans le domaine de forêt :

- Préservation contre les infractions forestières par le recrutement de **130 agents de conservation de la forêt** pour assurer une garde permanente;
- Études des caractères biologiques des arbres en vue de traitement des arbres malades et de conservation du paysage historique de la zone d'Angkor;
- Études et recherche sur les terrains déboisés pour reboisement et soins des jeunes plantes qui poussent naturellement;
- Distribution de jeunes plants aux écoles et aux communautés locales;
- Dissémination d'informations sur la lutte contre des feux de forêts et sur l'utilité de la protection de l'environnement et l'amélioration des paysages culturels;
- Assistance aux communautés locales dans la gestion des forêts communautaires qui leur sont confiées;
- Aménagement d'un jardin des épices et un jardin des plantes médicinales pour préserver les traditions ancestrales.

Éco-village de Run Ta-Èk

Dans l'objectif de protéger le territoire du Parc, donc ses paysages culturels, le Gouvernement Royal tente de garder la population vivant dans le Parc au nombre actuel d'habitants ou tout au moins de minimiser leur croissance, par l'interdiction de vendre des terrains aux gens venus de l'extérieur du Parc. Mais comment faire avec les enfants de ces villageois actuels qui grandissent, se marient et qui ont besoin des nouvelles maisons pour leurs jeunes ménages? Une avenue possible consiste à inviter ces jeunes ménages à s'installer en dehors des limites des zones protégées, **sur la base du volontariat**. L'Autorité Nationale APSARA a acquis alors un terrain de 1 012 hectares qui se trouve dans la commune de Run Ta-Èk, à l'est du Parc, à une demi-heure de voiture de la ville de Siem Reap, par des routes nationale et provinciale. Le nouveau village est planifié de telle façon que les futurs résidents retrouvent leur cadre de vie d'origine avec les mêmes activités économiques. Toutes les infrastructures routières, économiques (champs de culture, réseaux d'irrigation, micro-crédit,...) et sociales (école, centre formation professionnelle, monastère bouddhique) sont déjà là ou à venir prochainement. La planification physique se repose sur des bases environnementales, ce qui mérite le nom d'Éco-village de Run Ta-Èk à ce nouvel établissement humain : énergie solaire, moulins à vent pour pomper l'eau des lacs, agriculture biologique, réseaux d'écotourisme. Puisque le village se trouve à l'extérieur des zones de protection du Parc d'Angkor, l'implantation du programme de *homestay* ou *farmstay* est fortement encouragé.

Le village s'organise autour des petits lacs naturels en cinq unités d'habitation. On compte y loger 850 familles, soit environ 5 000 personnes. Chaque famille reçoit un hectare de terrain pour la construction de sa maison et pour les activités agricoles. La première unité, appelée Chea Lea, est planifiée pour 200 familles. Pour les 100 premières familles, le Gouvernement leur accorde des aides substantielles : 10 mètres cubes de bois d'œuvre, des piliers en béton, des tôles pour le toit ainsi qu'un bol de toilette et des buses pour la fosse septique. Les instruments aratoires sont également distribués. À l'heure actuelle, 75 ménages se sont établis. Une école de 5 classes est construite, une grande station agricole est en opération. Les habitants sont recrutés pour travailler dans cette station; ils reçoivent ainsi un salaire et une formation technique en culture biologique qu'ils peuvent appliquer dans leur propre champ.

Thème 8 : PROGRAMME D'ÉDUCATION ET D'INTERPRÉTATION

Le programme d'Éducation du patrimoine pour les jeunes

Ce programme est commencé en 2009 avec la préparation d'une série d'outils didactiques en collaboration avec *The National Federation of UNESCO Associations in Japan (NFUAJ)*, pour le financement et le **Département de l'Éducation de la province de Siem Reap**, pour son implantation dans les écoles. **L'Autorité Nationale APSARA** se charge du concept général, de l'élaboration des outils, de la formation des formateurs et de la coordination.

Le **Cahier à colorier No. 1, série Patrimoine** a été publié pour les élèves des 3^e et 4^e années (âgés de 9-10 ans) en 2009. Dans la province de Siem Reap, les élèves de tous les 12 districts ont participé aux jeux de coloriage. De plus, des centaines de copies sont envoyées aux départements de l'Éducation de toutes les provinces du Cambodge.

Encouragés par le milieu scolaire de Siem Reap qui a exprimé son entière satisfaction lors d'une séance d'évaluation, les même trois partenaires ont continué leur collaboration au cours de l'année 2010 pour sensibiliser des jeunes de 5^e et 6^e années (âgés de 10 et 11 ans). À cet effet, il s'agit non seulement d'un exercice de coloriage, mais aussi et surtout d'amener les jeunes sur le site d'Angkor et un jeu de « rallye ». L'opération est plus sophistiquée, car il faut non seulement produire le **Cahier à colorier No. 2 et Visite des monuments, série Patrimoine**, mais aussi élaborer le **Livre des Maîtres** destiné à fournir des instructions aux professeurs dans l'encadrement des jeunes **avant, pendant et après les visites**, selon les recommandations émises par le Centre du Patrimoine Mondial. La nouvelle campagne couvre 25 écoles des 12 districts de la province de Siem Reap, ainsi qu'aux jeunes Scouts et des meilleurs élèves venus des autres provinces. Le reste du Cambodge n'est pas laissé pour compte : plus de 1 000 copies ont été envoyées aux départements provinciaux de l'Éducation. Il est à signaler que programme n'est pas encore terminé et continue en 2012.

L'immense réussite de ce programme d'éducation du patrimoine dans le milieu scolaire a incité le Département de l'Éducation de la province de Siem Reap à **inscrire officiellement l'Éducation du Patrimoine dans le programme régulier d'enseignement.**

Il est à noter, heureusement, que d'autres organisations œuvrant sur le site d'Angkor, par exemple l'Université Sophia de Tokyo et le *Japan APSARA Safeguarding of Angkor (JASA)* participent également à l'éducation du patrimoine aux jeunes écoliers.

Étant donné que la tâche est énorme et de longue haleine, l'Autorité Nationale APSARA a lancé un vibrant appel à toutes les organisations œuvrant sur le site d'Angkor d'emboîter le pas, lors de la 18^e session plénière du Comité international de Coordination pour la sauvegarde et le développement du site d'Angkor (CIC-Angkor), tenue à Siem Reap le 13 Décembre 2011.

Par ailleurs, l'Autorité Nationale APSARA a prêté main forte à l'organisation « **Soutien à l'Initiative Privée pour l'Aide à la Reconstruction (SIPAR)** », spécialisée dans les bibliothèques scolaires et la promotion de la lecture, lequel entreprend la création d'une nouvelle série de petits livres sur Angkor intitulé « Explorons Angkor ». Le premier numéro de la série porte sur Angkor Vat et Bayon, lequel est publié en Décembre 2011, en trois langues : le Khmer, le Français et l'Anglais.

Le programme d'Éducation du patrimoine pour les communautés locales

L'objectif du projet *APNRM&L* en collaboration avec la Nouvelle-Zélande consiste à amener les villageois à participer à la conservation et au développement durable du Parc. Or, on peut participer à conserver quelque chose seulement quand on l'aime. De même, on peut aimer quelque chose seulement quand on la connaît bien. La logique consiste alors, avant tout, à donner une éducation aux villageois afin qu'ils connaissent leur patrimoine. Ceux-ci en seront alors fiers, l'apprécieront, l'aimeront et participeront volontiers à la conservation et au développement de leur patrimoine.

Il est à noter que ce ne sont là que des « conditions nécessaires »; il faut, comme dans une équation mathématique, compléter par une « condition suffisante ». Et cette condition suffisante n'est autre que les profits que les villageois pourront obtenir en échange de leur participation. C'est ainsi que le projet *APNRM&L* se concentre sur les activités pouvant fournir des profits directs à la population locale pour qu'elle puisse améliorer leurs conditions de vie.

Le projet de l'éducation du patrimoine aux villageois mis en place vers le milieu de l'année 2011 comprend plusieurs étapes :

- La confection des outils largement illustrés avec la participation des personnes-clefs des villages ciblés. Les thèmes développés couvrent des systèmes naturels liés à la culture du Cambodge : patrimoines matériel et immatériel. Ils convergent à l'identification des actions que les villageois comptent faire individuellement et collectivement pour améliorer leurs conditions de vie et en même temps pour protéger le patrimoine.
- La formation des formateurs parmi le personnel des départements concernés de l'Autorité Nationale APSARA ;
- La formation proprement dite des villageois, par les formateurs de l'APSARA, dans les 10 villages choisis pour le projet *APNRM&L*.

Actuellement, l'Éducation du Patrimoine pour les villageois est en cours dans les villages ciblés par le projet APSARA-Nouvelle Zélande.

Par ailleurs, dans un pays profondément bouddhiste tel que le Cambodge, les moines jouent un rôle très important dans la vie sociale et culturelle des habitants. Il est ainsi primordial d'associer **le clergé bouddhiste** dans la préservation du patrimoine et surtout dans l'éducation des villageois. Un séminaire de deux jours a été organisé en Octobre 2005 à l'intention des dirigeants de tous les monastères situés dans le Parc d'Angkor. Sa Sainteté le Chef Suprême du Bouddhisme au Cambodge et les hauts représentants du Gouvernement Royal ont été présents. Actuellement, l'Autorité Nationale APSARA est en train de planifier un deuxième séminaire suivi de quelques séances de formation à l'intention des moines.

Programme général de Sensibilisation

Le programme de sensibilisation du public et des autorités concernées porte sur l'importance de la préservation du patrimoine, des lois et règlements qui s'y rattachent et enfin sur la collaboration de tous et de chacun dans ce devoir civique. Une équipe mobile de l'Autorité Nationale APSARA se déplace dans tous les villages pour donner des informations aux villageois, élèves et étudiants ainsi qu'aux moines bouddhistes. Des séances spécifiques de sensibilisation sont organisés pour les moines, les corps policiers et à l'ensemble du personnel de l'Autorité Nationale APSARA opérant sur le terrain.

L'Autorité National APSARA publie un magazine hebdomadaire qui sert de liaison avec les communautés villages et les autorités locales. Elle dispose également des temps d'antenne de 30 minutes une fois par semaine dans une radio locale de Siem Reap, sur une base régulière. De plus, elle s'associe avec les TV provinciales et nationales pour une série d'interviews des dirigeants de l'Autorité sur des sujets relatifs à la gestion du Parc d'Angkor ou pour des spots spécifiques.

Ce programme général de sensibilisation, débuté en 2004, est récurrent et se poursuit encore à nos jours.

Le programme d'interprétation du patrimoine

Le « Centre d'interprétation sur l'Habitat khmer » est construit par l'Autorité Nationale APSARA dans le village de Rohal, au carrefour des accès des principaux temples. C'est un lieu privilégié permettant aux touristes pour prendre un répit pour s'informer sur les communautés vivant dans le Parc d'Angkor et leur vie quotidienne. Le Centre comprend une maison de style khmer servant de pavillon d'exposition de maquettes et de photos des différents types de maisons traditionnelles. Autour de la maison est aménagé un potager, comme on le voit un peu partout dans les villages khmers, à l'exception des sortes de légumes cultivés. Au lieu des légumes locaux, on y plante des légumes occidentaux, pour répondre aux besoins des restaurants et hôtels internationaux, lesquels sont obligés de les importer pour leur clientèle. Les fleurs et autres arbres fruitiers sont également plantés biologiquement. Pour finir, le Centre est entouré de haies vives avec des sortes d'arbustes qui donnent des feuilles, des fleurs et des fruits comestibles destinés à la préparation des plats traditionnels. De plus, les villageois peuvent également élaguer ces arbustes pour en faire du bois de chauffage. En somme, ce Centre joue ainsi un rôle très important dans le développement durable.

Par surcroît, l'Autorité Nationale APSARA exhorte les organisations œuvrant sur le site d'Angkor à établir des centres d'interprétation spécifiques pour les temples qu'elles s'occupent. Ainsi, la Suisse a son Centre d'Interprétation dans le parvis de Banteay Srey, la JASA a son Centre Bayon, l'Université Sophia a son Centre au Prasat Banteay Kdei, le World Monuments Fund a son Centre de visiteurs au Prasat Preah Khan, l'Inde a son Centre au Prasat Ta Prohm, la Chine a son Centre au Prasat Chau Say Tévoida.

Dans le même ordre d'idée, l'Autorité Nationale APSARA comporte une **Section « musées »** à thèmes spécifiques. Ainsi le Musée Preah Norodom Sihanouk Angkor, ouvert en novembre 2007 est spécialisé dans l'art bouddhique où sont exposées les 274 pièces découvertes par l'Université Sophia lors de ses travaux de conservation du Prasat Banteay Kdei. Un autre musée, ouvert en décembre 2009, dédié à la céramique, est construite dans le village de Tani dans les environs immédiats du Parc d'Angkor, là même où l'on a découvert cinq groupes de fours céramiques datant d'Angkor. Le troisième musée, en cours de finition, est dédié à la soie d'Asie. Elle se trouve dans la cité culturelle et touristique, à côté de la nouvelle billetterie d'Angkor, également en construction, du nouveau siège social de l'Autorité Nationale APSARA et du Musée Preah Norodom Sihanouk Angkor.

Thème 9 : TOURISME ET INTERPRÉTATION

Le Parc d'Angkor et le succès de la mise en œuvre des projets de gestion du tourisme.

Pour réussir la gestion et le développement durable du tourisme dans le Parc d'Angkor, l'Autorité Nationale APSARA a mis en œuvre avec succès des différents projets articulés autour du développement et de la préservation, en d'autres termes l'Autorité Nationale APSARA a assuré l'harmonisation de tous les partenaires concernés travaillant à Angkor, un site vivant. Tous les projets doivent par ailleurs s'inscrire dans la vision du tourisme "culturel et naturel" où la participation de tous est nécessaire car "le Tourisme est pour Tous et Tous sont pour le Tourisme".

L'Autorité Nationale APSARA a entrepris un projet de gestion du patrimoine d'Angkor intitulé « Heritage Management Framework project » en partenariat avec le gouvernement australien et la coordination de l'UNESCO afin de relever les défis majeurs posés par l'augmentation continue des visiteurs. L'objectif étant de réduire les méfaits et impacts négatifs de cet « état de fait » tout en faisant bénéficier la population locale.

Projets mis en œuvres avec succès :

1. Circuit de visite dans le temple d'Angkor

Le nombre de touristes visitant le site d'Angkor augmente de jour en jour. La circulation dans le Parc est de plus en plus dense et souvent difficile, le déplacement est parfois difficile dans le temple d'Angkor. Pour éviter les embouteillages, assurer la qualité de visite, l'Autorité Nationale APSARA et le Gouvernement Royal du Cambodge ont donné instruction d'établir les circuits de visite dans le Site d'Angkor.

a. Aménagements

- élaborer un plan de circuit de visite et un plan de travail ;
- réunir régulièrement les groupes des responsables techniques et les départements concernés et entamer des consultations sur la stratégie adoptée auprès des acteurs privés ;
- aménager les infrastructures touristiques pour faciliter la mise en œuvre de la stratégie à savoir l'installation des signalétiques, des panneaux d'explication, des escaliers en bois, des agents de tourisme, des gardes et des barres de protection, élaboration des règlements de visite et aménagements des passages etc.
- Tester les nouveaux circuits tout en y apportant des améliorations et les diffuser le plus largement possible auprès du public et des acteurs concernés, de sorte que le succès soit assuré.

b. Résultat

- Le problème de congestion dans les temples est en cours de résolution. Les questions de l'anarchie, de l'ordre, de sécurité, et de qualité de visite en découleront.
- Les touristes et les guides touristiques ont exprimé leur satisfaction et le projet de l'élaboration des circuits de visite a reçu le soutien de tous les partenaires.

- Tous les acteurs concernés sont bien coordonnés et ont tous des rôles précis. Leur compréhension mutuelle et leur bonne collaboration ont contribué au succès de la mise en œuvre du projet.
- Les infrastructures facilitant l'accès des visiteurs dans les temples ont été en cours d'amélioration.

2. Circuit de visite de la Tour de Bakan (Tour centrale d'Angkor)

Après la fermeture de la Tour de Bakan aux visiteurs le 01 octobre 2007 pour restauration, l'Autorité Nationale APSARA a rouvert le monument au public depuis le 15 janvier 2010, pour une période d'essai, avec des mesures de contrôle du flux répondant à la capacité d'accueil du monument. Ces mesures visent à assurer le confort de la visite et la sécurité des visiteurs. Le travail d'explication auprès des visiteurs sur la valeur sacrée de la Tour de Bakan a été bien expérimenté aussi assuré.

a. Aménagements

- Limiter le nombre de visiteurs qui peuvent monter sur la Tour à 100 personnes à la fois pour une durée de 20mn ;
- Fermer le site un jour par semaine (le jour Saint) pour nettoyage et entretien ;
- Installer des signalétiques indiquant la direction de la visite et règlement de la visite ;
- Diffuser des informations écrites en quatre langues sur l'histoire de la Tour de Bakan;
- Distribuer aux institutions concernées et aux tours opérateurs des informations écrites sur l'ouverture d'essai et l'ouverture permanente de la Tour de Bakan;
- Neuf agents de tourisme sont présents sur le site pour veiller au respect des mesures prises concernant le circuit de visite.

b. Résultats

- Grâce au soutien des départements concernés dans la réalisation de ce projet, la Tour de Bakan a été rouverte aux visiteurs avec succès. C'est la première fois à Angkor que de telle mesure ait été prise, celle qui consiste à limiter le nombre des visiteurs et le temps de visite.
- Par cette mesure, nous pouvons éviter les accidents des visiteurs et aider à résoudre des problèmes des touristes et des guides touristiques.
- Nous avons évité des impacts négatifs sur le monument et assuré un bon ordre de visite grâce à la présence de nos agents qui veillent au bon fonctionnement de la visite.
- Les guides touristiques et les chefs de groupes des touristes soutiennent le projet et participent à sa mise en œuvre en respectant les règlements de visite alors qu'autre fois ils n'étaient pas assez sensibles à cette question.

3. Circuit de visite à Phnom Bakheng

a. Situation avant les aménagements

Le Phnom Bakheng est considéré, dans le package vendu aux touristes, comme une destination importante pour le coucher du soleil. Les enquêtes menées par l'Autorité Nationale APSARA ont montré que le Phnom Bakheng est visité chaque jour par 3000 personnes dont 80% y viennent pour le coucher du soleil. Par ailleurs, certaine partie de ce monument ancien est très fragile, en

particulier au niveau de la plateforme. De plus, le nombre des agents de tourisme et des agents concernés était insuffisant pour assurer le travail de contrôle, de coordination sur le site et l'infrastructure touristique n'était pas non plus à la hauteur de la fréquentation.

b. Aménagements

Des efforts ont été faits pour élaborer un circuit touristique, un plan de travail et une politique de mise en œuvre du projet de l'Autorité Nationale APSARA avec l'accord du CIC d'Angkor et en collaboration avec le World Monuments Fund (WMF).

- Limiter le nombre de visiteurs sur la dernière plateforme à 300 personnes à la fois pour répondre à la capacité d'accueil du temple.
- 15 nouveaux agents qui ont une base des langues étrangères ont été formés pour assurer la communication avec les visiteurs sur le site.
- Les infrastructures touristiques ont été aménagées : installation des escaliers Nord et Sud en bois, les indications de direction, le plan de circuit et les cordes de protection.
- Communiquer, diffuser et coordonner ces nouvelles mesures auprès des acteurs publics et privés et institutions concernées pour leur soutien, participation et collaboration.
- La mise en œuvre sera testée avant l'adoption officielle si le succès est avéré et une large communication sera assurée auprès des tours opérateurs et au moyen de la télévision et des lettres d'information aux institutions concernées.

c. Résultats

Après la mise en œuvre avec succès de ce projet à Phnom Bakheng, nous pourrions :

- réduire le nombre de touristes sur ce temple montagne pour répondre à la capacité d'accueil du temple ;
- éviter les désordres pendant les heures de pointe, et les éventuels problèmes survenus sont plus facile à résoudre.
- Mieux contrôler les flux et réduire le poids sur le temple ainsi que l'impact sur le monument.

4. Circuit de visite au temple de Banteay Srey et son parvis

La diffusion des informations, les ventes, le parking et la qualité des services touristiques sont gérés et renforcés par la création du parvis où des centres d'accueil des touristes d'une taille adéquate sont disponibles. La construction du parvis exige préalablement un plan directeur et un plan de travail approuvés par la Direction et les experts. De nombreuses réunions de suivi et de consultation sur le plan directeur sont nécessaires pour un résultat optimal du parvis avec un coût minimal. En effet, le parvis de Banteay Srey a été construit et fonctionne bien. Par ailleurs, le circuit de visite du temple de Banteay Srei a été aménagé et mis en pratique avec succès. Par conséquent, tous les problèmes rencontrés dans ce site sont résolus.

5. Exploitation des voitures électriques

Pour participer à la préservation du site d'Angkor, en particulier maintenir sa qualité environnementale, plusieurs unités de voitures électriques transportant des

visiteurs sont en circulation dans le parc d'Angkor. L'utilisation des voitures électriques est un bon modèle qui encourage à développer davantage les moyens de transports non polluant, sans vibration, ni impact sonore. Elles résolvent aussi en partie les problèmes d'embouteillage et réduisent les cas d'accident de la route. Ce projet de voitures électriques s'inscrit dans l'effort de la préservation de l'environnement pour répondre au système de certification de l'environnement ISO 14001.

6. Mise en œuvre du projet d'interdiction des cars de plus de 24 sièges à circuler dans le Parc d'Angkor

La circulation des grands cars de plus de 24 sièges pourrait causer des dommages aux monuments de par leur taille et vibration. Elle provoque aussi la pollution de l'air ainsi que des embouteillages dans le Parc. Par voie de conséquence, l'Autorité Nationale APSARA a, en collaboration avec les autorités concernées, en particulier avec la municipalité de Siem Reap, pris des mesures consistant à interdire les cars de plus de 24 sièges de circuler dans le parc. Toutes les institutions et tous les opérateurs ont été informés de la décision pour application. Désormais, les cars de plus de 24 sièges ne circulent plus dans le Parc d'Angkor.

COMMENTAIRES SUPPLÉMENTAIRES:

1. Compte tenu de la croissance économique du Cambodge ces quelques dernières années, de la demande dans le domaine du développement touristique et de valorisation des sites du patrimoine, et des besoins des communautés locales dans la région d'Angkor avec le développement en matière de technologie et la mondialisation, l'Autorité Nationale APSARA a restructuré son organisation de huit départements à quinze départements pour mener à bien sa responsabilité afin d'accomplir ses missions nécessaires et importantes. En parallèle, avec l'augmentation significative du nombre de touristes, trois nouveaux départements ont été spécialement créés pour s'occuper en particulier de la protection de la valeur culturelle matérielle et immatérielle de la région d'Angkor, et les trois autres départements travaillent activement à l'amélioration du niveau de vie de la communauté locale, de sorte qu'elle vit en harmonie avec le patrimoine.
2. Un des facteurs clés pour résoudre des problèmes dans le parc d'Angkor réside dans le fait que le Gouvernement Royal du Cambodge s'est fortement engagé et impliqué activement à la mise en œuvre de la politique de protection, de conservation et de développement durable. De toute évidence, les dirigeants du Gouvernement Royal du Cambodge soutiennent fortement l'Autorité Nationale APSARA pour s'assurer que tous les règlements sont renforcés et mis en œuvre efficacement.
3. Pour faire face aux défis liés aux questions de résolution des problèmes de la mise en œuvre des projets dans le parc d'Angkor, l'Autorité Nationale APSARA a travaillé en collaboration avec les autorités compétentes à tous les niveaux et en particulier avec la communauté locale.
4. Le CIC d'Angkor et l'UNESCO jouent un rôle très important dans la coordination des partenaires internationaux en transférant les méthodes scientifiques et d'expertise par les experts *ad hoc* au personnel local.

RÉSUMÉ-LES ENSEIGNEMENTS TIRÉS

Après le classement d'Angkor sur la Liste du Patrimoine Mondial en péril, l'Autorité Nationale APSARA, mandatée par gouvernement royal du Cambodge, a concentré tous ses efforts afin de protéger et de préserver le parc d'Angkor. Comme le Cambodge venait de sortir de la guerre civile, c'était, donc une lourde mission pour l'Autorité Nationale APSARA à prendre la responsabilité sur le parc d'Angkor avec la superficie totale de 40100 hectares où il y avait 120 000 habitants vivant dans ce parc.

L'Autorité Nationale APSARA a formulé et mis en œuvre des plans stratégiques qui se composaient de deux phases principales. Chaque phase a été réalisée avec soin pour arriver à la situation réelle.

Phase I (1992-2004): dans cette phase, «Un plan de gestion de dix ans" a été développé pour mobiliser les ressources humaines, et renforcer la coopération internationale pour sauvegarder le parc d'Angkor. L'Autorité Nationale APSARA a investi ses efforts pour les formations professionnelles et techniques afin d'entreprendre le travail de délimitation des périmètres de protection du site, des travaux d'urgence pour les monuments en péril. Dans cette phase, l'Autorité Nationale APSARA a principalement concentré ses efforts sur la sauvegarde du parc d'Angkor et pour que le site soit accessible aux touristes dans le but de générer des revenus pour l'État.

Grace aux ces efforts, le site d'Angkor a été retiré de la liste du Patrimoine Mondial en péril au mois de juillet 2004 à Suzhou (Chine).

Phase II (2004-présent et futur): En plus de la phase I, l'Autorité Nationale APSARA a étendu ses efforts pour le développement de la région d'Angkor dans une vision à long terme. D'une part, l'effort est de protéger, conserver et mettre en valeur le Parc patrimonial d'Angkor et en assurer la pérennité, d'autre part, le but est d'attirer davantage les touristes pour accroître les recettes, et de mieux servir les habitants vivant avec le patrimoine. La façon dont l'Autorité Nationale APSARA fonctionne s'inscrit dans le cadre de «la conservation pour le développement et le développement pour la promotion de la valeur du site, et en améliorant les moyens de subsistance de la population locale pour la réduction de la pauvreté».

Avec la stratégie ci-dessus, le Gouvernement Royal du Cambodge s'est objectivement attribué un mandat d'établir un mécanisme approprié et un cadre juridique pour l'Autorité Nationale APSARA afin qu'elle puisse gérer, conserver et développer de façon durable la Région d'Angkor. Pour assurer la durabilité de la région d'Angkor, l'Autorité Nationale APSARA premièrement accorde plus d'attention au développement des ressources humaines. Deuxièmement, la structure interne a été réformée afin de renforcer la gestion efficace et d'améliorer la prestation des services publics en établissant le Centre de services d'APSARA (comme mécanisme de service d'un guichet unique).

Troisièmement, l'Autorité Nationale APSARA possède suffisamment de ressources et elle est dotée d'un mécanisme de coordination appropriée (CIC-Angkor et l'UNESCO) et d'un mécanisme de consultation (consultation avec les autorités et communautés locales) pour surveiller, contrôler et assurer que toutes les activités, constructions et projets entrepris par la population locale, le secteur privé et les partenaires internationaux n'aient pas d'impact négatif sur le site du patrimoine.

Plus important encore, afin de préserver l'authenticité du parc d'Angkor à savoir la culture, la tradition, le paysage, la nature, l'environnement, etc., et de construire une relation harmonieuse avec les communautés locales vivant avec le patrimoine, l'Autorité Nationale APSARA offre des opportunités pour les communautés locales à s'impliquer dans l'élaboration et la mise en œuvre de plans de développement local.

Toutes ces stratégies ont finalement produit des retombées économiques aux communautés locales à travers l'augmentation significative du nombre des touristes dans la région d'Angkor d'année en année. Ensuite, elles permettent d'atteindre les objectifs fixés par le gouvernement, à savoir la conservation pour le développement et le développement pour contribuer à la conservation ainsi que l'amélioration des moyens de subsistance et le bien-être des communautés locales, en particulier celles qui vivent avec le patrimoine.

Enfin, les leçons tirées pourraient être partagées avec les autres États-parties par les meilleures pratiques de gestion du patrimoine comme suit:

- (1). Avoir un fort engagement politique et le leadership du Gouvernement Royal du Cambodge pour assurer le plan stratégique et le cadre juridique qui doit être mis en œuvre avec efficacité.
- (2). Une vision à long terme liée étroitement avec recherche, étude, enquête et réflexion avant la mise en œuvre de tout projet (Conservation et le Développement).
- (3). La CIC-Angkor et l'UNESCO jouent un rôle important dans la coordination des partenaires internationaux en transférant une expertise scientifique et professionnelle (Groupe d'experts *ad hoc*) au personnel local (absorption de la capacité locale).
- (4). Le maintien du Centre de ressources d'information permet de stocker et enregistrer toutes les informations importantes, des documents, des résultats de recherche et d'autres documents pertinents au profit d'autres chercheurs et les jeunes générations.
- (5). Le renforcement de la responsabilité (accountability), de la transparence et de l'efficacité dans la gestion financière.
- (6). L'introduction de réformes structurelles (de l'Autorité Nationale APSARA) répond aux défis actuels et aux besoins des communautés locales, et
- (7). Engager une plus grande implication des communautés locales dans le processus de prise de décision et la mise en œuvre du plan de développement local.

En somme, tous les points mentionnés ci-dessus sont considérés comme des facteurs de succès pour une gestion réussie du patrimoine.

PHOTOS

Photo 1- Chantier de restauration de la bibliothèque sud du Bayon

Photo 2- Fin de chantier de restauration de la bibliothèque sud du Bayon

Photo 3- Le patrimoine matériel et le patrimoine immatériel sont indissociables

Photo 4- Le circuit des charrettes à bœufs

Photo 5- Les consultations populaires

Photo 6- Circuit de visite de la tour Bakan, Angkor Vat

Photo 7- Circuit de visite de la tour Bakan, Angkor Vat

Photo 8- Service de voitures électriques

Photo 9- Vue générale de l'éco-village de Run Ta-Èk

Photo 10- Les forces du Département de l'ordre public en patrouille